

MEMORANDUM REVISE

L'ABANDON DU PROJET DE HUAWEI EN ALSACE

pour

LA CREATION D'UN POLE DES TECHNOLOGIES NUMERIQUES EUROPEEN DANS L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Présentation

- 1 - Le projet d'implantation de Huawei et les questions qu'il soulève**
- 2 - Les groupes de technologies numériques en présence**
- 3 - Caractère géopolitique des technologies numériques**
- 4 – Créer un Pôle européen des technologies numériques : une alternative qui s'impose**
- 5 - La nécessaire intégration de l'alternative dans la politique de l'UE**
- 6 - La voie à suivre pour mettre en œuvre cette alternative**
- 7 - Le débat démocratique : une pré-condition pour la prise de décision**

Conclusion

Jean-Louis FULLSACK

Directeur adjoint honoraire de France Télécom

Ancien Expert principal près l'Union Internationale des Télécommunications

<https://jlfullsack.eu/wp> – jlfullsack@orange.fr

27 Décembre 2020

Avertissement

Le Memorandum daté du 29 novembre 2020 était élaboré sur l'hypothèse la plus probable de l'implantation de l'usine Huawei au Parc d'Innovation d'Illkirch (PII). Mais l'entreprise chinoise a finalement choisi le Business Parc de Brumath pour son usine. Cette nouvelle localisation a nécessité une révision partielle du Memorandum qui ne change en rien les grandes lignes de son argumentation contre l'implantation d'une usine Huawei au cœur de l'Europe, ni *–a fortiori–* l'alternative européenne proposée.

En outre, dans sa lettre-réponse à l'envoi de mon Memorandum, Madame la Vice-présidente de la Commission Européenne, Margrethe Vestager –à qui j'adresse ici mes sincères remerciements- a apporté des informations récentes sur les nouvelles dispositions prises pour assurer la sécurité et le développement des futurs réseaux de connectivité européens. Elles ont été prises en compte tout particulièrement dans le Chapitre 4.

Le texte ci-après constitue la nouvelle version sous le titre de
MEMORANDUM REVISE.

L'abandon du Projet Huawei en Alsace pour la Création d'un Pôle de Technologies Numériques Européen à Illkirch

Présentation

Le spectacle des responsables politiques et économiques, de la Région Grand Est, de l'Eurométropole de Strasbourg et de municipalités alsaciennes, faisant « la danse du ventre » devant le géant chinois Huawei comme rapporté par le quotidien les *Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)* depuis septembre 2020, est à la fois affligeant et indécent.

Affligeant parce qu'ils ne connaissent guère cette entreprise, son statut très particulier et si peu transparent, et ses liens étroits avec le Parti Communiste Chinois (PCC). Or, son fondateur, Ren Zhengfei, est un colonel de l'Armée de Libération du Peuple (ALP), qui en a été exceptionnellement détaché par le gouvernement en 1987 pour créer cette entreprise¹. Et celle-ci est désormais chargée d'assurer la souveraineté de la Chine dans le domaine des technologies numériques et de réaliser son expansion mondiale.

Et indécent parce que les représentants alsaciens, en offrant au géant Huawei, un espace au cœur de l'Europe, « font entrer le loup dans la bergerie »². Ils vont ainsi signer, à terme, la condamnation des deux seuls groupes européens lui résistant encore : le suédois Ericsson et le finnois Nokia. Et l'Europe abandonnera ainsi sa souveraineté dans le domaine devenu stratégique des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui interfèrent dans tous les secteurs d'activité et conditionnent l'évolution de la société humaine.

Le motif de ce Memorandum est de proposer une **alternative européenne au projet Huawei** en Alsace avant qu'il ne soit trop tard,

Elle consiste à réaliser un **Pôle européen des technologies numériques** au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, en l'occurrence au Parc d'Innovation d'Illkirch, où il bénéficiera des synergies avec les sociétés et institutions en place. Il permettra à l'un ou **de préférence aux deux groupes européens** de ce domaine -selon le cas- d'y produire et développer leurs composants, équipements et logiciels pour le marché européen et mondial. Leur survie s'impose car elle est le gage du maintien de la **souveraineté de l'Europe** dans le domaine éminemment stratégique des technologies numériques et de la **sécurité** de ses communications.

¹ Un officier de l'ALP est en principe membre à vie de celle-ci. Voir aussi Harold Thibault et Simon Leplâtre *Ren Zhengfei, chef de guerre à la tête de Huawei* [www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/10/11/ren ...](http://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2019/10/11/ren...)

² Voir Pierre Manière « Huawei, un loup dans la bergerie des télécoms », dans La Tribune, Edition du 14 janvier 2020.

1 - Le projet Huawei et les questions qu'il soulève ...

L'imprécision, voire les contradictions et les lacunes des informations relatives à ce projet, notamment celles diffusées dans la presse régionale de septembre à novembre derniers, soulèvent des **questions majeures** jusqu'ici **en suspens**. Elles concernent d'abord Huawei puis la nature exacte et l'environnement général du projet.

A propos de **Huawei**, on attend une définition claire et complète quant à la structure et au contenu de son projet, ainsi que de ses prestations.

A ce jour, on relève les lacunes et les ambiguïtés suivantes :

- Type d'établissement, sa structure et son emprise foncière.
- Production : *composants, cartes mères* pour les technologies mobiles ou/et d'*équipements de réseaux* ? L'information fournie par Huawei est ambiguë, lacunaire et contradictoire.
- Emplois : recrutement local, nombre, qualifications, fonctions, mais aussi **statut du personnel local et représentativité syndicale** et associative.
- Besoins énergétiques et intrants nécessaires pour le fonctionnement et la production ; effluents créés par l'« *usine* ».

Des questionnements s'imposent dans d'autres domaines.

- Sur le plan **conjoncturel**, on s'attend à une baisse sensible des besoins du marché européen par rapport à Huawei, suite à son bannissement –total ou partiel- par les opérateurs majeurs en Europe de l'Ouest : Allemagne, France, Royaume Uni, Suède, Belgique En outre « *Huawei cherche à sécuriser l'ensemble de sa chaîne logistique pour la fabrication de puces électroniques³* ». Cette sécurisation implique une relocalisation en Chine et menace sérieusement son extension en Alsace, donc en limitera les emplois.
- Sur le **plan général**, il manque une étude d'**impact environnemental** d'une « *usine* » de 60 000 m². Risques de pollution chimiques (composants à terres rares et traitements chimiques lourds afférents). Empreinte/neutralité carbone.
- Besoins en énergie et autonomie, besoins en eau. Raccordement aux infrastructures de transport.
- **L'impact économique** et industriel sur les producteurs et fournisseurs européens du domaine numérique devra être évalué.

Ce dernier point est particulièrement important ; il requiert, en conséquence, toute l'attention des institutions européennes.

L'empressement des responsables politiques et économiques alsaciens pour accueillir « l'usine » de Huawei s'explique donc essentiellement par l'argumente-massue de l'emploi.

³ Voir l'article éponyme de Léna Corot dans L'Usine Digitale publié le 7 décembre 2020 ([www.usine-digitale.fr/article/huawei-cherche-a-sécuriser ...](http://www.usine-digitale.fr/article/huawei-cherche-a-sécuriser...))

Mais, avant toute décision irrévocable, ce projet exige surtout une **analyse préalable** et approfondie de la part des responsables politiques, sociaux et économiques alsaciens, et un **débat ouvert à la société civile**. Et de leur soumettre l'examen de l'**alternative** proposée ci-après par la création d'un **Pôle européen** des technologies numériques, afin de pouvoir prendre la décision sur le seul critère de la pertinence, en termes éthiques, économiques et sociaux.

... et L'Éthique qu'il oublie

L'absence de toute **considération éthique** dans l'analyse du Projet Huawei par la classe politique -de la locale à la nationale- est d'autant plus inquiétante qu'elle démontre sa préférence de la « balayer sous le tapis » pour quelques centaines d'emplois.

A ce propos, on ne peut manquer de **contextualiser** ce Projet en Alsace avec celui de **REC Solar Group** en Moselle à peine à une centaine de km de Brumath. La comparaison est sans appel. En effet, le Département de la Moselle compte accueillir, dans l'Europole 2 à Hambach⁴, la société norvégienne qui propose d'investir 1 milliard d'Euros et de créer 2 500 emplois pour produire des panneaux photovoltaïques de nouvelle génération à destination de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique (EMEA). Ce projet est non seulement d'une autre dimension économique, mais surtout authentiquement éthique, c'est-à-dire conforme à nos **valeurs européennes**.

Or ces valeurs sont imprescriptibles⁵, *a fortiori* dans des projets d'une telle portée sociétale comme le Projet Huawei ; il est aux antipodes de ces valeurs. C'est la raison pour laquelle il **ne saurait être adopté**.

2 - Les groupes de technologies numériques en présence

Huawei est devenu le premier équipementier mondial en technologies numériques avec 32% de part du marché (en 2019) grâce à des subventions généreuses et un plan de développement cohérent du gouvernement. L'entreprise a été créée à Shenzhen, en 1987, lors de la vaste privatisation de l'économie chinoise lancée par le président Deng Xiaoping pour constituer un groupe majeur en technologies des communications. L'objectif qui lui a été assigné était d'équiper le pays en pleine transformation, et de devenir ainsi un major mondial au service de la politique internationale de la Chine. Huawei doit en partie sa rapide croissance à son « accès libre » aux équipements de télécommunications les plus avancés (comme p.ex. les centraux téléphoniques temporels Alcatel et Ericsson), importés dans le dernier quart du siècle passé sous condition de liberté de droits de brevets par le gouvernement chinois.

⁴ Voir www.concertation.projetrec.fr

⁵ Voir *Éthique de la société de l'information*, sous la direction de Jean-Louis Fullsack et Michel Mathien, Bruylant 2008

Actuellement, il compte 190 000 collaborateurs dont quelques milliers hors de la Chine, et son chiffre d'affaires annuel a atteint 122 milliards de dollars en 2019. Ceci grâce à l'immense marché domestique mais, surtout, aux marchés conquis en Asie et en Afrique, le plus souvent appuyés par des financements gouvernementaux (Eximbank China)⁶.

En Afrique, Huawei a fourni et réalisé 70% des réseaux mobiles et des infrastructures de câbles à fibres optiques dans les quinze dernières années grâce aux contrats de gré-à-gré, donc sans appels d'offres ouverts aux concurrents. Le Forum de la Coopération Sino-Africaine (FCSA), créé en 2000 à Pékin, et l'ambitieux plan d'expansion mondiale des infrastructures –dont les télécommunications - sous l'appellation *Belt and Road Initiative* (BRI), et plus connu sous l'appellation « *Les routes de la soie* » lancé en 2013 par le PCC, ont fourni le cadre de cette domination. La place qu'y occupe Huawei démontre son **instrumentalisation** par le pouvoir central chinois.

Déjà en mai 2013, face à leurs opérations en Europe, la Commission européenne avait déposé une plainte pour *dumping* et subventionnement contre Huawei et ZTE, le deuxième fournisseur des TIC chinois. S'il fallait encore une preuve des liens étroits entre Huawei et le pouvoir central chinois on la trouverait dans le conflit entre ce dernier et le gouvernement suédois à la suite du bannissement par celui-ci de Huawei des projets d'infrastructures et de réseaux mobiles de son pays. En réponse, la Chine a menacé Ericsson d'exclusion du marché mobile domestique où il est très présent⁷.

Quant à ses **réalisations de réseaux** de télécommunications en Europe, **Huawei** présente un bilan pour le moins mitigé et des ratés notoires (à l'exemple du réseau à fibres optiques de Fulda pour la Deutsche Telekom). Son bilan est particulièrement problématique en Afrique, où les trois quarts de ses réalisations sont non conformes aux règles d'ingénierie ou inadaptées aux besoins. La plupart de ses prestations sont surfacturées car résultant de contrats de gré à gré, ou accordés par des hauts responsables d'Etat africains lors de visites officielles à Pékin, et alimentent ainsi la corruption sur le continent. Ce cumul d'irrégularités a pour conséquence directe des carences en termes de **fiabilité** des réseaux de télécommunications africains, et de **qualité des services** qu'ils acheminent ; ces deux indicateurs sont de loin **les plus médiocres du monde ...** et les tarifs des services sont **les plus chers** pour l'utilisateur africain.

Les deux seuls grands acteurs mondiaux ayant résisté à la montée en puissance de Huawei dans le secteur des technologies numériques mobiles et fixes sont donc le suédois **Ericsson** et le finnois **Nokia**. Ces deux groupes ont au moins autant contribué à la 5G que Huawei. Ils sont au moins aussi avancés technologiquement que ce dernier, au point d'être à présent dans le viseur des Etats-Unis (voir l'encart suivant) qui, à l'exception de l'équipementier Cisco,

⁶ RFI révèle le 18 avril 2020 « *La dette africaine envers la Chine et sa part d'opacité* » en estimant que son montant se situe entre 145 et 170 milliards de dollars pour un montant total estimé à 365 milliards de dollars.

⁷ Voir *Ericsson declares return from the wilderness* dans *Mobile Europe* du 11 novembre 2020

n'ont plus de grand acteur mondial dans le domaine des TIC, et aucun dans les technologies mobiles. Il en est de même pour le Japon, alors que le coréen Samsung s'affirme comme un futur acteur de niveau mondial dans le domaine du mobile et des TIC.

La Tribune, dans son édition du 7 février 2020, révèle sous le titre suivant :

5G : pourquoi Washington s'intéresse à Nokia et Ericsson

Nokia et Ericsson (...) une cible de choix pour l'américain Cisco (...).

Le ministre américain de la justice, Bill Barr, a publiquement proposé (...) que les Etats-Unis « prennent le contrôle » de Nokia ou d'Ericsson.

Nokia a acquis en 2015 les deux-tiers du capital du groupe français **Alcatel**, autrefois acteur majeur en télécoms et bien connu en Alsace (Illkirch et Woerth), et bientôt présent par sa branche *Alcatel Lucent Entreprises* (ALE) dans le Parc d'innovation d'Illkirch (cf. les *DNA* du 9 octobre 2020). Par ailleurs, sa branche *Alcatel Submarine Networks* (ASN) est parmi les trois grands concepteurs-réalisateurs mondiaux de réseaux sous-marins à fibres optiques (voir le chapitre suivant).

ASN est donc d'une importance stratégique et un véritable fleuron du groupe Nokia, mais aussi pour la France comme le relève *La Tribune* du 16 mai 2019 sous le titre : « *Pourquoi Nokia ne veut plus lâcher Alcatel Submarine Networks* ». L'article rappelle « (...) en face, la France veut toujours conserver cette société (NdR : ASN), à l'activité éminemment stratégique, dans son giron ».

Ajoutons que, en 2003, Nokia a aussi acquis la branche télécoms très bien cotée de l'ex-géant allemand Siemens. Il est ainsi devenu un véritable « noyau technologique européen » qui emploie près de 90 000 personnes avec un chiffre d'affaires de 23 milliards €. Nokia Networks, troisième équipementier mondial avec 21% du marché (chiffres pour 2019), devrait donc être au centre des débats politiques publics pour ce qui concerne l'aménagement économique et numérique de l'Alsace et – au-delà – de l'Europe.

Quant au groupe suédois **Ericsson**, 2^{ème} équipementier mondial mais offrant aussi des prestations dans le secteur des services, il détient 29% de parts de marché et compte près de 90 000 employés pour un chiffre d'affaires d'environ 22 milliards € (en 2019). Il a acquis l'anglais Marconi en 2005 et le département mobile du canadien Nortel en 2009. De surcroît, en France, il vient d'établir un Centre de Recherche & Développement de ses logiciels à Massy. Cependant, son partenariat avec l'américain Cisco présente un risque, à plus ou moins long terme, comme le laisse entrevoir l'encart plus haut. Il n'en reste pas moins intéressant –et stratégiquement important– en tant que possible et précieux partenaire du Pôle européen proposé.

3 – Caractère géopolitique des technologies numériques

Par sa nature multidimensionnelle le domaine des technologies numériques est un **outil stratégique** essentiel pour assurer et préserver la **souveraineté** d'un Etat ou d'une organisation régionale comme l'Union européenne (voir l'encart ci-dessous). Cette nature résulte, d'une part, du nombre de secteurs d'activités humaines, et socio-économiques que ces technologies influencent et, d'autre part de l'intégration de l'Intelligence artificielle (*AI*), de l'Internet des objets (*IoT*) et de l'Internet en nuage (*cloud*), ainsi que de l'association des algorithmes en adéquation avec les applications.

Extrait du document publié sur le site www.touteurope.eu le 9 septembre 2019 :

« *Numérique : le programme de la nouvelle Commission européenne* ».

"*Il est peut-être trop tard pour reproduire les géants du numérique*", admet le programme de la future Commission européenne. Si les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon) ne sont pas reproductibles en Europe pour Ursula von der Leyen, celle-ci entend néanmoins doter le Vieux Continent d'une "**souveraineté technologique dans certains domaines technologiques essentiels**".

L'actuelle commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, aura pour mission de mener cet objectif à bien en tant que Vice-Présidente exécutive pour "**Une Europe adaptée à l'ère du numérique**".

Un autre secteur majeur de géopolitique est le réseau intercontinental mondial dont les **systèmes de câbles sous-marins** à fibres optiques sont le vecteur le plus important. Ils acheminent 99% du trafic numérique mondial. Et, comme rappelé plus haut, l'européen **ASN** y détient une position majeure par rapport à Huawei qui y joue un rôle plus modeste et plus récent.

Quant au domaine des **applications**, les secteurs concernés/impactés sont notamment la santé, l'éducation, la défense, l'industrie et la sécurité individuelle et collective. En conséquence, l'homme, la société, la gouvernance et la souveraineté des institutions, tout comme celle des Etats, voient leurs évolutions, respectives et communes, étroitement liées aux technologies numériques. Dès lors, le risque majeur qu'ils encourent est de se voir asservis par ces technologies instrumentalisées par les grands groupes du domaine numérique (les GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) ou par les Etats expansionnistes voire dominateurs.

Dans la situation mondiale actuelle, la Chine représente une **menace majeure** quant aux Droits de l'Homme aussi bien qu'au respect de la vie privée et qu'à l'égard de la sécurité des communications. Cette menace résulte de la combinaison de sa **gouvernance autoritaire** très centralisée avec **l'apport technologique de Huawei**, notamment en vidéosurveillance systémique

généralisée intégrant la reconnaissance faciale dont il est à la fois concepteur et premier constructeur mondial. Cette menace est mise en œuvre avec une particulière rigueur dans la Province du Xi Njang, pays des **Ouighours** dont plus d'un million sont dans des « camps de rééducation » et des centaines de milliers d'autres au travail forcé. Plus généralement la menace sur les Droits de l'Homme et la sécurité des communications concerne l'ensemble des Pays en développement ou qualifiés d'« émergents »⁸, mais s'applique aussi aux pays riches dont l'industrialisation est fragilisée conjoncturellement ou structurellement, comme c'est le cas de la France entre autres.

La Chine constitue incontestablement le **risque expansionniste** majeur pour l'ensemble des pays. L'encart prémonitoire ci-dessous, montre que la menace de Huawei était connue de longue date, et facilitée – hélas ! – par la politique néolibérale des institutions de l'Union européenne.

Conclusion d'un article de la revue *Infoguerre* du 5 avril 2013

Les problèmes posés par la firme chinoise Huawei

*Contrairement aux Etats-Unis qui ont vu la disparition progressive de leurs équipementiers télécoms, l'Europe continentale a su jusqu'à présent préserver et développer cette industrie. Or ses équipementiers se battent becs et ongles contre les assauts répétés de Huawei qui tente de percer sur le marché européen. **La politique de l'Europe privilégiant le consommateur plutôt que le producteur** peut considérer d'un bon œil la venue de cet opérateur chinois qui permettra des économies de coûts dans les développements des réseaux. Mais nul doute que cela se fera aux dépens des équipementiers européens.*

La menace ainsi rappelée, se concrétisera-t-elle en Alsace avec l'implantation de l'« usine Huawei », instrument de l'expansion et de la surveillance chinoise, au Business Parc de Brumath au cœur de l'Europe⁹ ?

4 - Créer un Pôle européen des technologies numériques : une alternative qui s'impose

Eu égard à la souveraineté et à la sécurité de l'Union, la dimension et la vocation européennes du projet Huawei imposent un **projet alternatif** plus

⁸ En Afrique l'Ouganda et le Cameroun, entre autres, ont institué des « systèmes de vidéosurveillance et de sécurité chinois (Huawei, ZTE), par ailleurs largement surfacturés.

⁹ Voir Nicolas Roque-Jeoffre « *Huawei, au cœur du renseignement militaire* » dans l'édition du 22 décembre 2020 des Dernières nouvelles d'Alsace, et l'ouvrage d'Antoine Izambard « *France-Chine Les liaisons dangereuses* », Editions Stock.

respectueux de ses valeurs et, tout particulièrement comme nous avons vu dans le Chapitre précédent, de son éthique.

Cette alternative se justifie aussi en tant que contribution à la « *boîte à outils* » Européenne dont la mise en œuvre est amenée à garantir la **sécurité des réseaux**¹⁰ » ou/et comme foyer de réflexion et de recherches pour le développement des divers plans et programmes de l'UE de *déploiement d'infrastructures de connectivité en Europe*¹¹

Il s'agit, en conséquence, de **promouvoir la création d'un pôle européen** des technologies numériques en proposant son installation dans l'Eurométropole de Strasbourg, et de préférence au **Parc d'Innovation** d'Illkirch (PII) en raison du **haut potentiel de synergies** avec les institutions et établissements sur place, dont les sociétés ALE, ALTRAN, Axians, Ingeteldata, Transtec, ainsi que Télécom Physique Strasbourg avec son Centre de recherche, un établissement de l'Université de Strasbourg.

Ce pôle pourrait être unique, ou associé à/coordonné avec d'autres pôles du domaine des TIC en Europe, créés dans le *réseau de « pôles européens d'innovation numérique » (EDIH)*¹². Quelle que soit la configuration retenue par l'Union Européenne, le pôle alsacien pourrait être, selon le cas, un établissement de conception ou/et de fabrication de composants, d'équipements et de logiciels, voire être un centre de recherche et développement (R&D) sur les réseaux de communications futurs. Une **co-entreprise Nokia-Ericsson** serait un partenaire idéal pour ce pôle¹³, gage de pérennité de leur activité et, surtout, de la **survie** pour nos deux acteurs européens, et garantie de la souveraineté de l'Union.

En effet, les deux groupes nordiques, qui cumulent près de la moitié du marché mondial d'équipements et de services des technologies numériques, sont présents dans la quasi-totalité des pays de l'Union. C'est même le cas au Royaume Uni où Nokia remplace Huawei dans le déploiement de la 5G, suite à une récente décision gouvernementale, un scénario qui se répétera prochainement en France et en Allemagne avec Nokia et/ou Ericsson. Du fait de la **menace américaine** de prendre le contrôle d'Ericsson et surtout de Nokia, qui préoccupe sérieusement le gouvernement français (voir l'article cité de *La Tribune* du 7 février 2020), les démarches préalables à la création d'un Pôle des technologies numériques européen doivent être entreprises sans tarder.

Enfin, les opérateurs des télécommunications européens pourraient aussi être invités à participer au processus d'élaboration du présent projet d'alternative via leur organisation faîtière, l'ETNO (*European Telecommunication Networks Organization*). Cette association pourra être pérennisée si le règlement intérieur du futur pôle européen le stipule.

¹⁰ Cf lettre réponse à Jean-Louis Fullsack de Madame la Vice-présidente de la Commission, Margrethe Vestager du 23 décembre 2020, Ares sv(2020)8413559

¹¹ Ibidem

¹² Ibidem

¹³ Cette proposition est en phase avec le Programme Horizon Europe qui prévoit un partenariat Européen avec l'industrie.

5 - La nécessaire intégration de l'alternative dans la politique de l'UE

La création du Pôle européen nécessitera une coopération harmonieuse entre les trois composantes des institutions européennes : le Conseil, la Commission et le Parlement. Elle se fera en deux étapes, d'une part l'élaboration et la définition du projet qui impliquera la Commission et le Parlement, et d'autre part l'approbation finale du projet et l'inscription dans le Plan de relance européen par le Conseil.

L'encart ci-dessous, extrait du document « *La politique numérique de l'Union européenne* » déjà cité au Chapitre 3, indique le cadre programmatique et financier de la création du futur pôle numérique européen proposé.

"Nous devons faire de la décennie qui s'ouvre la décennie numérique de l'Europe" a ainsi annoncé Mme von der Leyen dans son discours sur l'état de l'Union, le 16 septembre dernier (*NdR : 2019*). Avant de prévenir que, en plus des montants dédiés au numérique dans le futur cadre financier pluriannuel, 20 % des 750 milliards d'euros prévus dans le **Plan de relance européen** devraient eux aussi financer le secteur dans tous les Etats membres.

Pour l'élaboration et la définition du projet au niveau de la **Commission** trois interlocuteurs sont concernés :

- la Vice-Présidente exécutive de la Commission, Margrethe Vestager en charge d'« Une Europe adaptée à l'ère du numérique ». Elle est aussi Commissaire de la DG Concurrence (*cf* ci-dessous) ;
- la DG Marché intérieur, responsable entre autres pour « *Renforcer la souveraineté de l'Europe en mettant en œuvre les politiques et investissements appropriés par exemple dans les domaines des données, de l'intelligence artificielle, de la 5G* » ;
- la DG Concurrence et Europe numérique, car un partenariat avec les pays membres intéressés de l'UE ne devrait pas être exclu.

A ce niveau, la personne focale est clairement **Margrethe Vestager**, en tant que Vice-Présidente exécutive¹⁴ ayant comme responsabilités de « *définir la direction stratégique de la priorité politique L'Europe préparée pour l'âge numérique* », et de présider le Groupe des Commissaires sur L'Europe préparée pour l'âge numérique.

Quant au **Parlement européen** (PE), sa Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Energie, ITRE, devrait examiner - en étroite relation avec la Vice-Présidente exécutive chargée du Numérique Margrethe Vestager - **dans les meilleurs délais** le bien-fondé du projet de Pôle européen des technologies

¹⁴ Elle « est à la tête de l'une des plus puissantes vice-présidences que l'institution communautaire ait connue » (Le Monde, 7 octobre 2019)

numériques. Son rapport devra confirmer ses rôles, structures et fonctions, et proposer un calendrier de réalisation et de soutien logistique, voire financier.

Ce projet devra ensuite être soumis pour adoption à l'Assemblée parlementaire, puis être approuvé par la Commission et finalement par le **Conseil européen**.

Ainsi, l'inscription du Pôle européen des technologies numériques dans le Plan de relance européen, implicitement suggérée par la Présidente de la Commission (voir encart ci-dessus), permettrait-elle son financement au moins partiel et d'en hâter la réalisation.

Relevons aussi que cette réalisation est en phase avec le communiqué publié le 13 octobre 2020 sur le site de l'Élysée sous le titre : « *Dialogue franco-allemand sur la Technologie* ». Il avait réuni le Président Macron, la Chancelière Merkel, la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, le Commissaire européen Thierry Breton, les Ministres de l'Économie allemand et français Altmayer et Le Maire, « *ainsi que des chefs d'entreprises européens* ». Ils avaient discuté « *des mesures pour renforcer le **développement des technologies d'avenir en Europe et réduire notre dépendance*** ».

Organisé en deux vidéoconférences, ce sommet a notamment porté « *sur la numérique, dont la 5G et les infrastructures de données (cloud)* ». La France et l'Allemagne ont convenu « *d'améliorer la coopération dans ces domaines et d'envisager des projets communs* ». Ils ont aussi « *souligné **l'importance des projets transfrontaliers** et de l'ouverture de cette coopération à d'autres Etats membres* ».

Ces arguments ne font que justifier encore davantage le projet de création d'un pôle européen des technologies numériques et son rang de **priorité** dans l'agenda de la Commission et du Parlement. Mieux encore, le Pôle proposé par ce Memorandum pourrait être placé sous un double parrainage ou à deux niveaux :

- au niveau **européen** où constituerait le premier élément du « réseau des pôles européens d'innovation (EDIH) » ;

- au niveau **transfrontalier** où l'Université de Strasbourg à travers son institut Télécom Physique et son associé le *Karlsruher Institut für Technologie* (KIT) et leurs centres de recherches respectifs, constituent une ressource de premier ordre pour l'étude prospective d'évolution des réseaux intégrant notamment l'Intelligence artificielle et les Mégadonnées. (Voir Chapitre 7)

-

6 - La voie à suivre pour mettre en œuvre cette alternative

La coopération triangulaire entre les institutions européennes, qui a permis d'élaborer les rôles, de définir les fonctions et de proposer le financement au moins en partie du Pôle européen des technologies numériques comme relaté dans le chapitre précédent, doit être le levier pour lancer le projet

alternatif, objet du présent Memorandum, auprès de l'ensemble des interlocuteurs directement concernés par sa mise en œuvre et son implantation.

Il s'agit en l'occurrence des responsables du Grand Est, de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI-67), ainsi que des municipalités de Strasbourg et d'Illkich, et principalement de l'Eurométropole en tant que gestionnaire du PII via sa Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg (SERS). Et, surtout, quand la surface déclarée disponible au PII sur son site est de 50 000 m². Une réserve foncière pourrait/devrait être prévue en cas de nécessité pour l'extension du Pôle d'Illkich, par exemple sur l'ancien site de Puma.

Pour assurer la relation inter-institutionnelle indispensable en vue de la réalisation d'un tel nouveau Pôle européen, un **groupe de pilotage** réunissant les deux partenaires, européens et locaux, devra être mis en place sous l'autorité de Margrethe Vestager, Vice-Présidente exécutive de la Commission chargée du Numérique. Les **partenaires européens** seraient des membres de son équipe, Madame Christiane Canenbley¹⁵ et/ou Yizhou Ren¹⁶, et/ou de la DG Marché intérieur comme Lucia Caudet-Balzer ou Fabrice Comptour¹⁷, et/ou un membre qualifié en technologies numériques de la Commission ITRE du Parlement européen. Quant aux **partenaires locaux**, ils sont la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) qui vient d'être créée et qui pourrait faire de ce Projet de Pôle européen son « Projet phare », et évidemment les représentants de l'Eurométropole de Strasbourg et d'Illkirch. Ce groupe de pilotage pourra devenir le « **Comité directeur du projet de Pôle européen** » disposant de pouvoir exécutif pour les étapes finales du projet, notamment celui de désigner le maître d'ouvrage pour sa réalisation.

Quant aux deux groupes de technologies numériques européens, qui en seront les acteurs principaux, **Ericsson** ou/et **Nokia**, si possible en association avec l'ETNO, leurs représentants respectifs devront être la cheville ouvrière de ce « Comité directeur » afin de garantir sa compétence en termes de **prospective** du domaine des technologies numériques, et d'élaborer les fonctionnalités de même que la viabilité de la structure du futur Pôle. Il appartient alors au groupe de pilotage d'en définir les grandes lignes : surface utile nécessaire, emprise au sol requise, type de production et de services effectués sur site, besoins logistiques requis, personnel à prévoir, étude du marché et grandes étapes du développement de la production ... et empreinte écologique. De même ce Comité assurera le suivi des travaux du Pôle, ses relations avec les interlocuteurs institutionnels. En final, il surveillera l'exploitation et la gestion du Pôle - structure définitive adoptée, effectif prévu et part du personnel local, phases

¹⁵ Chargée de la Stratégie et de la Coordination de l'Europe préparée pour l'âge numérique et de la Politique industrielle

¹⁶ Chargé des Projets importants d'intérêts communs en recherche, développement et innovation.

¹⁷ Respectivement chargés de Stratégie industrielle et de Souveraineté technologique ainsi que des Technologies-clés y compris 5G/6G

d'évolution, liens permanents avec les institutions des partenaires (par exemple dans le cadre du réseau des pôles européens d'innovation, EDIH), ou temporaires avec des tiers - ainsi que la conformité avec les objectifs assignés et son financement. Enfin, pour ce Pôle européen, un partenariat public-privé pourrait être envisagé à condition que sa viabilité soit prouvée.

Compte tenu de la durée des diverses étapes nécessaires à une claire définition et organisation d'un tel projet avec les approbations qu'elles requièrent, une **notification d'arrêt** de son projet doit être transmise à **Huawei** dans les délais les plus brefs **par les négociateurs du Projet Huawei en Alsace**, à savoir le Président de la communauté d'agglomération de Haguenau et le Maire de Brumath. Ils devront donc être avisés de l'abandon du projet Huawei en priorité. Par ailleurs, les principaux décideurs concernés devront être informés de ce bouleversement programmatique, ainsi que des caractéristiques principales de l'alternative que sera le Pôle européen des technologies numériques au PII qui ne devrait pas exclure une forme de participation (p.ex. partenariat, site associé) à cette alternative.

7 - Le débat démocratique : une pré-condition pour la prise de décision

La notification d'arrêt du projet Huawei devra être mise à profit pour organiser un **débat citoyen** sur le modèle d'un partenariat à parties prenantes multiples (en anglais : *Multi-stakeholder partnership, MSP*) où chacune dispose des mêmes droits. Il est ainsi ouvert aux organisations de la société civile et syndicales ainsi qu'aux citoyens intéressés, aux entreprises, aux établissements d'enseignement universitaires et de recherche et aux institutions locales, nationales et régionales¹⁸ comme mentionné plus loin. Il prendra d'abord connaissance du projet Huawei tel qu'il avait été approuvé par la quasi-totalité des responsables politiques locaux et régionaux, et des raisons qui ont motivé son rejet.

Ensuite, ce débat examinera le projet de Pôle européen tel que justifié et proposé par le présent Memorandum. Un tel processus devrait être aisément approuvé à Strasbourg et à l'Eurométropole à en croire l'article paru dans les *DNA* du 14 novembre 2020 sous le titre « *Strasbourg - Le nouvel exécutif veut réformer la démocratie locale* » ; celui-ci annonce pour le 2 décembre « *une première table ronde (...) sur « le déploiement de la 5G »*. Madame la Maire de Strasbourg y assure plus loin que : « *nous travaillerons avec le comité de suivi du budget participatif à de nouveaux critères et à une sélection plus fine des projets, pour une mise en œuvre opérationnelle réelle* ».

¹⁸ C'est le modèle participatif du Sommet mondial de la société de l'information, SMSI, mis en place par les Nations unies en 2001. Chaque partie prenante y dispose des mêmes droits.

Il est évident qu'un tel débat organisé par exemple selon le modèle MSP du SMSI cité, doit accueillir –outre les représentants de la société civile- des représentants des **institutions de l'Union européenne** parties prenantes dans ce vaste projet de Pôle européen des technologies numériques, ainsi que les députés européens intéressés par sa thématique. De même ce débat accueillera les représentants des **collectivités régionales et locales** concernées. En outre, il devra être ouvert aux représentants des **sociétés du secteur des technologies numériques de l'UE**

Enfin, les universitaires y seront bienvenus (étudiants, enseignants, chercheurs). Car **l'Université de Strasbourg** est unanimement reconnue et active au-delà des frontières notamment via son Campus européen **EUCOR**, « 5 universités¹⁹, 3 pays²⁰, 1 campus ». Son inclusion dans un tel espace d'échange des savoirs et des réalités, mené en plein respect des règles démocratiques avec l'ensemble des partenaires concernés, devrait contribuer efficacement à définir **un vrai modèle européen** et à concevoir la meilleure voie avec les étapes utiles à sa mise en place.

Tel quel, ce débat vraiment ouvert à l'ensemble des acteurs et utilisateurs des technologies numériques réunis dans ce partenariat multi-acteurs, mobilisera les énergies et révélera les possibilités d'emplois, en particulier pour les jeunes, en vue de façonner, selon leurs réflexions, l'avenir de nos sociétés humaines.

Conclusion

Le projet du géant chinois **Huawei** d'installer en Alsace, et plus précisément au cœur de l'Europe, une « *usine de composants pour les communications mobiles destinés au marché européen* », relève à la fois du défi industriel et du déni d'éthique. Il constitue un risque mortifère pour le secteur des technologies numériques européen.

Or, la quasi-totalité des responsables politiques et économiques alsaciens ont souscrit avec empressement à ce projet sous le fallacieux prétexte des 300 à 500 emplois promis. Sans se poser la question sur le nombre et leur position hiérarchique des emplois locaux. Mais surtout sans connaître le rôle assigné à Huawei par le Parti communiste chinois dans le cadre de l'expansion mondiale de la Chine. Le projet Huawei menace ainsi gravement l'avenir du secteur européen des technologies numériques et, au-delà, la souveraineté et la sécurité de l'Europe.

Dès lors, **un projet alternatif et réellement européen s'impose d'urgence**, respectant les intérêts économiques et les valeurs éthiques et

¹⁹ Dont l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT) avec ses 9 200 enseignants, chercheurs et agents, très active notamment dans le domaine des communications, et l'Université de Freiburg, où 23 prix Nobel ont mené des recherches en son *University College Freiburg*.

²⁰ Allemagne, Suisse et France

démocratiques de l'Union européenne. Ce projet est l'objet et le but du présent Memorandum à l'attention des responsables concernés, au niveau du Conseil, de la Commission et du Parlement européens, de même qu'au niveau du secteur des technologies numériques européen, et enfin au niveau des institutions territoriales et de la société civile alsaciennes concernées.

Ce projet alternatif consiste en la création d'un **Pôle européen des technologies numériques** associant l'un des deux groupes européens d'envergure mondiale Ericsson et Nokia –mais si possible les deux– dans le Parc d'Innovation d'Illkirch (PII) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, car cette localisation offre un maximum de synergies au Pôle. Celui-ci sera chargé, selon le cas et dans le cadre du **Programme pour une Europe préparée pour l'âge numérique**, soit de concevoir l'évolution du domaine des réseaux intégrant, entre autres, l'intelligence artificielle, leur développement et leur déploiement dans l'UE, soit de produire les composants, des équipements numériques et les logiciels associés, destinés en particulier au marché européen.

Ce Pôle eurométropolitain pourra être autonome ou intégré dans le futur réseau de « pôles européens d'innovation numérique » (EDIH). Son mode de fonctionnement pourra être basé sur un partenariat à parties prenantes multiples (acronyme MSP en anglais). Son statut, ses fonctions, le nombre et la qualification des **emplois** requis, et ses objectifs seront définis au niveau thématique par les plans et programmes élaborés par les institutions européennes, Commission et Parlement, et approuvés par le Conseil. Les Organisations et représentants de la société civile, du **secteur privé européen** des technologies prises en compte dans le projet de Pôle, les universitaires et chercheurs et enfin, les **autorités territoriales** alsaciennes, tous en seraient les partenaires dotés des mêmes droits. A ce titre ils seront informés au fil de l'eau des décisions importantes concernant les caractéristiques du projet du Pôle européen, et consultés quant à son emprise foncière, ses besoins en termes logistiques, ses intrants et effluents et son empreinte écologique. Pour conforter ses chances, réduire ses délais de réalisation et contribuer à son financement, le Pôle européen des technologies numériques devra être inscrit dans le **Plan de relance européen**.

Un des objectifs induits par le présent projet est la recherche et la facilitation d'effets de **synergie** mutuellement enrichissants entre le Pôle européen et les entreprises et institutions citées au chapitre 4 –en premier lieu l'Université de Strasbourg et les universités associées dans son Campus– notamment dans le domaine de la recherche. Les effets de synergie pourraient être fortement démultipliés grâce à l'**intégration du Pôle alsacien dans le réseau EDIH**.

Nul doute que la réalisation de ce Pôle, conformément aux dispositions, aux fonctions et au rôle ainsi qu'aux objectifs présentés dans ce Memorandum, recevra **l'approbation finale du Conseil européen**.

Alors, la démarche entreprise constituera un espoir en termes d'emplois éthiques, de nature diverse jusqu'au spécialiste hautement qualifié, pour notre jeunesse, grâce à la formation dont elle aura bénéficié, notamment au sein du réseau EDIH, qui pourrait devenir un véritable domaine d'émulation.

Les conditions ainsi créées assureront la viabilité du **Pôle européen des technologies et applications numériques**, qui sera alors en mesure d'offrir des solutions innovantes dans une partie importante des domaines d'activités humaines. Voilà le futur conforme et digne pour la toute nouvelle Collectivité européenne d'Alsace et pour l'Eurométropole qui renforcera Strasbourg comme capitale de l'Europe.

Authentiquement européen, le présent projet garantit **la sécurité et la souveraineté de l'Europe** dans le domaine éminemment stratégique des technologies numériques, lesquelles conditionneront l'évolution de nos sociétés humaines et en particulier celle de tous les citoyens de l'Union européenne.

o

o

o